

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 42-330-1924 d'occupation provisoire autorisant le sieur Arthé Elmi à occuper à titre précaire et révocable une parcelle de terrain à Bender-Djedid.

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
5 mai 1924

Numéro JO  
n° 330 du 31/05/1924

Date du numéro  
31 mai 1924

### TEXTE INTÉGRAL

Le sieur Arthé Elmi, boy au gouvernement demeurant à Djibouti est autorisé à occuper à titre précaire et révocable, au village de Bender Djedid une parcelle de terrain de forme rectangulaire d'une superficie de 158 m<sup>2</sup>. 20 environ, mesurant 14 m. de longueur sur 11 m. 30 de largeur et bornée au nord par un terrain concédé à Saleh Ahmed et la séparant de l'avenue n° 3, au sud par l'avenue n° 6, à l'ouest par le boulevard n° 24, à l'ouest par le terrain vague de Boulaos. L'alignement sera donné par le service des travaux publics après paiement au commissariat de police du droit fixe de un franc, prévu par l'arrêté du 23 juin 1900. Le présent permis est personnel et ne peut être transféré sans l'agrément de l'administration. La parcelle occupée doit recevoir, dans le délai de trois mois à dater de ce jour, une paillette dont les dimensions seront proportionnées au nombre d'individus à abriter. L'administration se réserve expressément le droit de retirer la présente autorisation lorsque l'intérêt public ou toutes autres circonstances, qu'elles qu'elles soient, l'exigeront sans que le bénéficiaire puisse prétendre à une indemnité quelconque.

Par le Gouverneur et par délégation Le Secrétaire général du gouvernement. G. PHILIBERT.